Publié le 25/09/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

13 septembre 2024

et qu'elle a été faite le

13 septembre 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 38

Absents suppléés : 1

Absents excusés:

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2024_09_168

Objet:

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMM ID: 039-243900560-20240919-DCC2024_09_168-DE

1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 19 septembre 2024

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Courtefontaine: M. Jean-Noël Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre: M. Philippe GIMBERT Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: M. Martin Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés: Rouffange: M. Jean-Yves BOILLON

Absents excusés: Brans: M. Michael PERES Dampierre: Mme Valérie BENDERITTER, Mme Nathalie HONORIO Fraisans: M. Hubert BACOT Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GUILLOT

Procurations de vote:

Mandants: M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Mandataires: M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19Ho5 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

ID: 039-243900560-20240919-DCC2024_09_168-DE

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADR

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

- 1. En matière de marchés publics
 - a. Consultations inférieures à 40 000 €
- Taxes foncières Optimisation des dépenses (décision n° 112-2024)

Titulaire : JURICA - 53 avenue du Général Leclerc - 92340 BOURS-LA-REINE

Date de notification : 18 juin 2024

Montant : Récupération de 50 % des économies

 Diagnostic et assistance technique sur le préau de l'école du Chat Perché à Orchamps (décision n° 126-2024)

Titulaire: SOCOTEC - Agence de Lons le Saunier - 70 Chemin de Chaudon- 39000 LONS LE

SAUNIER

Date de notification: 17 juillet 2024

Montant : 1 300,00 € HT

Offre de service Made In Jura (décision n° 127-2024)

Titulaire: MADE IN JURA - 21 rue Rouget de Lisle - 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification: 17 juillet 2024

Montant: 6 450,00 € HT

Acquisition et livraison de meubles cuisines inox – Multi Accueil Fraisans (décision n° 131-2024)

Titulaire: BOURCET - 57 route Nationale - 39100 DOLE

Date de notification : 19 juillet 2024

Montant: 3 628,12 € HT

- b. Marché supérieur à 40 000 €
- Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Orchamps » Avenant n°6 Annule et remplace avenant n°5 (décision n° 113-2024)

Titulaire: SAVEA - 3 Route du Dôme - 69630 CHAPONOST

Date de notification: 6 juin 2024

Montant de l'avenant : - 70 388,57 € HT.

 Mission de MOE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Pagney – DC4 Modificatif – Analyses physico chimiques et IBGN sur le ruisseau des Chintres (décision n° 132-2024)

Titulaire: VERDI INGENIERIE BFC - 2 rue de Fontaine Les Dijon - 21000 Dijon

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 1 850,00 € HT.

Publié le 25/09/2024

ommune

Mission de MOE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d' de Pagney – DC4 Modificatif – GEO Référencement du réseau d'ass. Pagney (décision n° 133-2024)

ID: 039-243900560-20240919-DCC2024_09_168-DE

<u>Titulaire</u>: VERDI INGENIERIE BFC - 2 rue de Fontaine Les Dijon - 21000 Dijon

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 373,50 € HT.

 Mission de MOE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Pagney – DC4 Modificatif – Inspection télévisée du réseau d'assainissement (décision n° 134-2024)

<u>Titulaire</u>: VERDI INGENIERIE BFC – 2 rue de Fontaine Les Dijon – 21000 Dijon

Date de notification: 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 624,48 € HT.

 Travaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Vitreux – Lot n°2_Création d'une nouvelle unité de traitement de 350 EH – DC4 Modificatif – Travaux Paysagers (décision n° 135-2024)

Titulaire: ORPEO ENVIRONNEMENT - 486 rue Louis Rémy - 39570 MESSIA

Date de notification : 25 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 500,00 € HT.

 Marché « Travaux d'assainissement collectif sur la commune de Pagney » - Avenant n°3 (décision n° 136-2024)

Titulaire: PETITJEAN TP - 330 route des Frères Lumières - 39000 LONS LE SAUNIER

<u>Date de notification</u>: 30 juillet 2024 Montant de l'avenant: 11 353,61 € HT.

- c. Procédure formalisée
- Marché « Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » Avenant n°4 (décision n° 137-2024)

Titulaire: CITADIA CONSEIL - 83000 TOULON

Date de notification : 25 juillet 2024

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

- 2. En matière de finances locales
- Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (décision n° 125-2024)

Montant: 500 000 €

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : 3.60 %
- Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE
- 3. En matière de ressources humaines
- Convention de stage avec le lycée Nodier à DOLE (décision n° 114-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ellyn CRETTE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site Du Multi Accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024



de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil ID: 039-243900560-20240919-DCC2024_09_168-DE

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 115-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Laurine BOLE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 116-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Johan MONIN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey-La-Ville ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 117-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Enzo PHILIPPE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Orchamps ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Sabrina DAUMAS, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 118-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Annabelle COURTIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 119-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Adeline ETEVENON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole (décision n° 120-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Juliette ROMAND en tant que collaborateur occasionnel/bénévole

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

B

Levrault

Publié le 25/09/2024

à la Communauté de Communes Jura Nord à l'ACM à GENDREY;

2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occaside de la disconvention entre le collaborateur occaside de la disconvention.

- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole (décision n° 121-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Mattew RANIERI en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord à l'ACM à FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole (décision n° 122-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Camille BOISSARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole (décision n° 123-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Marie BAUDRY en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord à l'ACM à DAMPIERRE ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 124-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ségolène VINCENT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la Mission Locale Dole-Revermont (décision n° 128-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Rubie LANIER DELAPIERRE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 129-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Annabelle COURTIER en stage à la Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024



Jura Nord, sur le site du Multi Accueil :

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communaute

de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec le CFA Toccata et l'entreprise d'accueil CEPMA Services (décision n° 130-2024)

1/ D'accepter d'accueillir Madame Leelou UNY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;

- 2/ De mettre en place une convention entre l'entreprise d'accueil, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET